

Image not found or type unknown



Reprise fonds de commerce appartenant au locataire sortant

Par **Soramon**, le **23/02/2017** à **17:41**

Bonjour,

J'aurais besoin de conseils :

Mes locataires actuels vendent leur fonds de commerce.

Dois je établir un nouveau bail 3/6/9 au repreneur ou doit il reprendre le bail en cours.

Sachant que la bail initial date de 01/98 et a donc été reconduit déjà 2 fois.

Puis je augmenter le loyer de 450€ à 600 € sachant qu'initialement mes parents, propriétaires avaient accordé un loyer dérisoire.

Merci de me répondre

Cordialement